

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S., Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Thibault, Mme Laroche, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet



Délibération n° 03-01 du 4 juillet 2024

POLITIQUE CULTURELLE – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT – CONVENTIONS – AVENANT

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2022-II-03 du 17 février 2022 approuvant le règlement 2022 du premier budget participatif départemental,

Vu la convention 2023-2025 avec l'association CREA - Création vocale et scénique approuvée par sa délibération n°3-1 du 23 mars 2023,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes :

- 50 000 euros à la commune de La Courneuve pour le Centre Culturel Jean Houdremont,
- 43 650 euros à la commune de Clichy-sous-Bois pour l'Espace 93,
- 80 000 euros à la commune de Noisy-le-Grand pour l'Espace Michel Simon,
- 25 000 euros à la commune de Stains pour l'Espace Paul Eluard,
- 29 100 euros à la commune d'Épinay-sur-Seine pour la Maison du théâtre et de la danse,
- 29 100 euros au Théâtre des Bergeries - Commune de Noisy-le-Sec,
- 38 000 euros à l'association CREA création vocale et scénique ;

- ALLOUE l'aide au projet suivante :

- 10 000 euros à l'association Extra-Muros, au titre du soutien au festival Ciné-banlieue, pour l'année 2024 ;



- ALLOUE l'aide au projet en investissement suivante :
 - 16 222 euros à l'association Boop Project, au titre du budget participatif au titre de la saison 2023-2024 ;
- APPROUVE les conventions dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les communes de Clichy-sous-Bois, Noisy-le-Grand, Stains, Épinay-sur-Seine, La Courneuve et le Théâtre des Bergeries de Noisy-le-Sec ;
- APPROUVE l'avenant à la convention dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'association CREA création vocale et scénique ;
- APPROUVE la convention dont projet est ci-annexé, à conclure avec l'association Boop Project ;
- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer lesdites conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.